

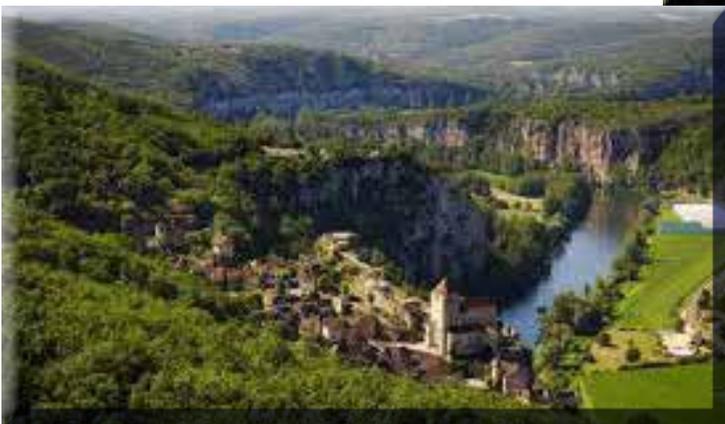


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

Annuaire de l'inspection du travail



Lot

Directeur départemental

Jean-Marc TOULLIEU

Cite Sociale - 304 Rue Victor Hugo - 46004 Cahors cedex 9

Tél : 05 65 20 56 60

ddetspp-direction@lot.gouv.fr

Service de renseignements

Réception du public : sur rendez-vous via le site <https://www.smartagenda.fr/pro/direccte-occitanie/rendez-vous/>

Renseignements téléphonique : numéro de téléphone unique du lundi au vendredi



1 unité de contrôle avec 5 sections

Responsable de l'unité de contrôle : Caroline MAILLIER

ddetspp-uc1@lot.gouv.fr

Agent de contrôle
VANCAYZEELE Ophélie - Inspectrice du travail

Section 460101

La section 1 reçoit une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements implantés sur les territoires mentionnés au tableau ci-dessous ; à l'exception des implantations de la Poste et de la SNCF ainsi que des entreprises intervenant sur ces implantations.

Canton de Luzech : Communes de Albas, Anglars Juillac, Barguelonne en Quercy, Belaye, Caillac, Cambayrac, Carnac Rouffiac, Castelfranc, Douelle, Fargues, Luzech, Parnac, Porte-du-Quercy, Saint Vincent-Rive d'Olt, Sauzet, Villeseque.

Canton de Causse et Bouriane : Communes de Boissieres, Calamane, Catus, Concores, Crayssac, Espere, Francoules Gigouzac, Labastide du Vert, Maxou, Mechmont, Montamel, Montgesty, Nuzejouls, Peyrilles, Pontcirq, Saint Chamarand, Saint Denis-Catus, Saint Germain du Bel Air, Saint Medard, Saint Pierre Lafeuille, Thedirac, Ussel, Uzech.

Canton de Puy L'Eveque : Communes de Cassagnes, Duravel, Floressas, Frayssinet le Gélât, Les Arques, Goujounac, Grezels, Lacapelle-Cabanac, les Junies, Lagardelle, Lherm, Mauroux, Montcabrier, Montclera, Pescadoires, Pomarede, Prayssac, Puy L'Eveque, Saint Caprais, Saint Martin-Le Redon, Serignac, Soturac, Touzac, Vire sur lot.

Canton de Gourdon : Communes de Cazals, Degagnac, Gindou, Gourdon, Lavercantiere, Leobard, Marminiac, Payrignac, Rampoux, Saint Cirq Madelon, Saint Clair, Salviac.

Canton de Cahors 1 : Communes de Mercues, Pradines.

Canton de Cahors 3 : Communes de Trespoux-Rassiels.

Commune de Cahors : Quartier IRIS 0104 Les Badernes

Agent de contrôle
CASTANIER Bastien - Inspecteur du travail

Section 460102

La section 2 exerce également une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements implantés sur les territoires mentionnés au tableau ci-dessous ; à l'exception des implantations de la Poste ainsi que des entreprises intervenant sur ces implantations.

Canton de Marches Sud Quercy : Communes de Aujols, Bach, Beauregard, Belfort du quercy, Belmont-Sainte-Foi, Castelnaud Montratier - Saint Alauzie, Cézac, Concots, Cremps, Escamps, Fontanes, Laburgade, Lalbenque, Laramière, Limogne en Quercy, L'Hospitalet, Lugagnac, Montdoumerc, Pern, Promilhanes, Saillac, Saint-Paul-Flaunac, Varaire, Vaylats, Vidaillac.

Canton de Luzech : Communes de Lendou-en-Quercy, Montcuq-en-Quercy-blanc, Montlauzun.

Canton de Causse et Vallées : Communes de Berganty, Calvignac, Cenevieres, Cregols, Esclauzels, Puyjourdes, Saint-Jean-de-Laur.

Canton de Cahors 3 : Communes de Cieurac, Flaujac-Poujols, Labastide-Marnhac, Le Montat.

Canton de Cahors 2 : Commune d'Arcambal

Commune de Cahors : Quartier IRIS 0101 Fenelon
Quartier IRIS 0501 Cabazat
Quartier IRIS 0601 Regourd

La section 2 est également compétente sur l'ensemble des implantations de la SNCF dans le département du LOT ainsi que pour les entreprises intervenant sur ces implantations.

Agent de contrôle

JOVELLAR Martine - Inspectrice du travail

Section 460103

La section 3 reçoit une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements implantés sur les territoires mentionnés au tableau ci-dessous ; à l'exception des implantations de la Poste et de la SNCF ainsi que des entreprises intervenant sur ces implantations.

Canton de Gramat : Communes d'Alvignac, Carluçet, Couzou, Miers, Padirac, Rignac, Rocamadour, Thégra.

Canton de Cère Ségala : Communes de Belmont-Bretenoux, Biars sur Cère, Bretenoux, Cahus, Cornac, Estal, Gagnac-sur-Cère, Gintrac, Girac, Glanes, Laval-de-Cère, Prudhomat, Puybrun, Saint Michel-Loubejou, Tauriac, Teysseu.

Canton de Souillac : Communes de Cales, Fajoles, Gignac, Lacave, Lachapelle-Auzac, Lamothe-Fénelon, Lanzaç, Le Roc, Loupiac, Masclat, Mayrac, Meyronne, Nadaillac-de-Rouge, Payrac, Pinsac, Reilhaguet, Saint Sozy, Souillac.

Canton de Saint Céré : Communes de Autoire, Latouille-Lentillac, Loubressac, Saint-Medard-de-Presque.

Canton de Martel : Communes de Baladou, Betaille, Carennac, Cavagnac, Condat, Cressensac-Sarrazac, Creysse, Cuzance, Floirac, Le Vignon-en-Quercy, Martel, Montvalent, Saint-Denis-lès-Martel, Saint-Michel-de-Bannière, Strenquels, Vayrac.

Canton de Gourdon : Communes de Anglars-Nozac, Le Vigan, Milhac, Saint-Cirq-Souillaguet, Saint Projet, Rouffilhac

Canton de Causse et Bouriane : Communes de Frayssinet, Ginouillac, Montfaucon, Sériergues, Soucirac.

Commune de Cahors : Quartier IRIS 0103 Plaine de la Barre

Agent de contrôle

MATHIEU Aurélie - Inspectrice du travail

Section 460104

La section 4 exerce également une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements implantés sur les territoires mentionnés au tableau ci-dessous ; à l'exception des implantations de la SNCF ainsi que des entreprises intervenant sur ces implantations.

Canton de Figeac 1 (à l'exception de la partie de la commune de Figeac comprise dans le canton de Figeac 1) : Communes de Beduer, Boussac, Cambes, Camboulit, Corn, Faycelles.

Canton de Figeac 2 (à l'exception de la partie de la commune de Figeac comprise dans le canton de Figeac 2) : Communes de Bagnac-sur-Célé, Capdenac, Cuzac, Felzins, Lentillac- Saint-Blaise, Lunan, Montredon, Saint-Félix, Saint-Jean-Mirabel, Viazac.

Canton de Causse et Vallée : Communes de Blars, Brengues, Bouziès, Cabrerets, Cadrieu, Cajarc, Carayac, Espagnac-Sainte-Eulalie, Frontenac, Grealou, Larnagol, Larroque-Toirac, Lentillac-du-Causse, Marcilhac-Sur-Célé, Montbrun, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Chels, Saint Géry-Vers, Saint-Martin-Labouval, Saint-Pierre-Toirac, Saint-Sulpice, Sauliac-sur-Célé, Tour-De-Faure.

Canton de Cahors 2 : Commune de Bellefont-la-Rauze, Lamagdelaine.

Commune de Figeac : Quartiers Centre Ancien, Zone Rurale

Commune de Cahors : Quartier IRIS 0102 Charles de Gaule

Quartier IRIS 0201 Cabessut

Quartier IRIS 0301 Terre Rouge

La section 4 est également compétente sur l'ensemble des implantations de La Poste dans le département du LOT ainsi que pour les entreprises intervenant sur ces implantations.

Agent de contrôle

PAPILLON Isabelle - Inspectrice du travail

Section 460105

La section 5 reçoit une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements implantés sur les territoires mentionnés au tableau ci-dessous ; à l'exception des implantations de la Poste et de la SNCF ainsi que des entreprises intervenant sur ces implantations.

Canton de Figeac 1 : Communes de Camburat, Fons, Fourmagnac, Lissac-et-Mouret, Planioles, Sousceyrac-en-Quercy.

Canton de Lacapelle Marival : Communes de Anglars, Assier, Bessonies, Le-Bourg, Le-Bouyssou, Cardaillac, Espeyroux, Gorses, Issepts, Labastide-du-Haut-Mont, Labathude, Lacapelle-Marival, Latronquière, Lauresses, Livernon, Montet-et-Bouyal, Reyvignes, Rudelle, Rueyres, Sabadel- Latronquiere, Saint-Bressou Saint-Cirgues, Saint-Hilaire, Saint- Maurice-en-Quercy, Saint-Medard-Nicourby, Saint-Simon, Sainte-Colombe, Saint-Paul-de-Vern, Sénaillac-Latronquiere, Sonac, Terrou, Themines, Theminettes.

Canton de Figeac 2 : Communes de Linac, Predeignes, Saint-Perdoux.

Canton de Saint Céré : Communes d'Aynac, Bannes, Frayssinhes, Ladirat, Leyme, Mayrinhac- Lentour, Molières, Saignes, Saint-Céré, Saint-Jean-Lagineste, Saint Jean-Lespinasse, Saint Vincent-du-Pendit, Saint-Laurent-les-Tour.

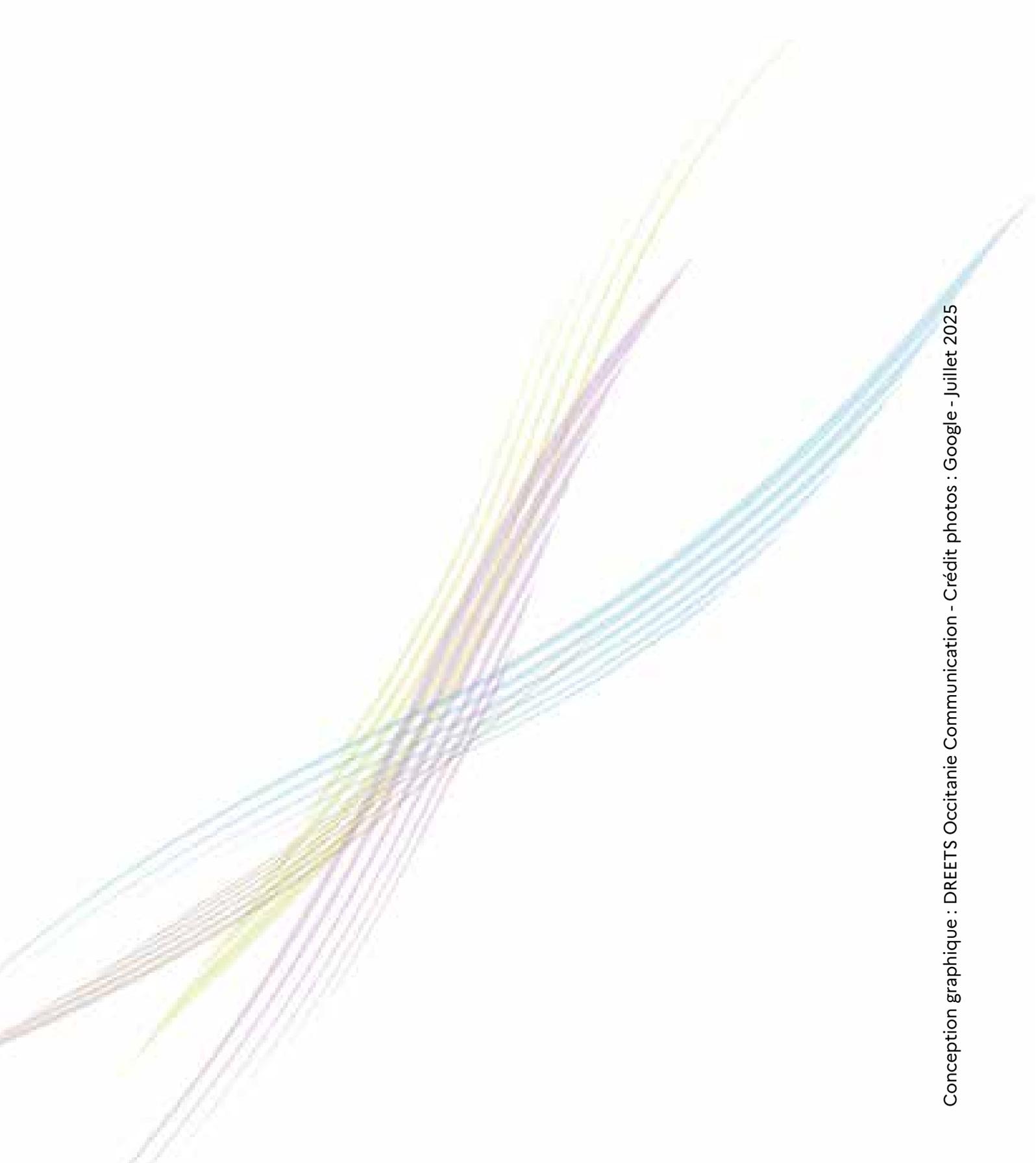
Canton de Gramat : Communes d'Albiac, Bio, Durbans, Flaujac-Gare, Gramat, Issendolus, Lavergne, Le Bastit, Reilhac.

Canton de Causse et Vallées : Communes de Cœur-de-Causse, Cras, Espédaillac, Grèzes, Lauzès, Les-Pechs-du-Vers, Lunegarde, Nadillac, Quissac, Sabadel-Lauzès, Sénaillac-Lauzès, Soulomès.

Canton de Causse et Bouriane : Commune de Lamothe-Cassel

Commune de Cahors : Quartier IRIS 0401 Saint George

Commune de Figeac : Quartiers Zone Urbaine Est, Zone Urbaine Ouest



Conception graphique : DREETS Occitanie Communication - Crédit photos : Google - Juillet 2025

DDETSPP Lot

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations

Cite Sociale - 304 Rue Victor Hugo - 46004 Cahors cedex 9

Tél : 05 65 20 56 60

ddetspp-direction@lot.gouv.fr

Web : <http://occitanie.dreets.gouv.fr>